



DÉCISION

N° : 2025-436

Exécutoire le : 18 DEC. 2025

Publiée/ Notifiée le : 18 DEC. 2025

Visée le : 17 DEC. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre n°25001 - Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'œuvre Marché subséquent 25001_01 pour un aménagement cyclable « les Côteaux du Revard » - Leclerc sur la commune de Drumettaz-Clrafond

ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant le marché n°25001, par lequel Grand Lac a conclu avec cinq attributaires un Accord-cadre de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents.

Considérant le montant maximal annuel de l'accord-cadre en valeur de 250 000,00 € HT,

Considérant la consultation lancée le 6 novembre 2025 pour le marché subséquent n°1, 25001_01, relatif à la réalisation d'un aménagement cyclable sur environ 350ml entre la sortie du parking du supermarché Leclerc (au niveau du passage piéton traversant la route de l'Echangeur) et la route des Vernes qui remonte vers le centre de Drumettaz-Clrafond,

Considérant la date limite de remise des offres le 5 décembre 2025 à 12h00,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre du groupement d'entreprises Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes, dont le mandataire est l'entreprise Baron Ingénierie,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché subséquent n°25001_01 relatif à la réalisation d'un aménagement cyclable sur environ 350ml entre la sortie du parking du supermarché Leclerc (au niveau du passage piéton traversant la route de l'Echangeur) et la route des Vernes qui remonte vers le centre de Drumettaz-Clrafond.

Le montant du marché de 14 045.00 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le Groupement Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur.
- L'entreprise Baron Ingénierie, mandataire du Groupement Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 16/12/2025 17:38:04



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-436 : Accord-cadre 25001 - Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'oeuvre - Marché subséquent 25001-01 pour un aménagement cyclable "Les coteaux du Revard" - Leclerc (commune de Drumettaz-Claraafond) - Attribution

Date de transmission de l'acte : 17/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2025

Numéro de l'acte : Dec2202 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251216-Dec2202-AI

Date de décision : 16/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

